

OBSERVATION CHAMOIS ET BOUQUETINS 19 OCTOBRE

Une journée de convivialité et d'échanges, pour prendre conscience de la richesse mais aussi de la fragilité de notre nature drômoise. Naturalistes et bénévoles de la FRAPNA vous attendent face au Mont Barret, dans le village de

SAINTE-EULALIE-EN-ROYANS

DIMANCHE 19 OCTOBRE 2014

À PARTIR DE 10 HEURES

(AIRE DU LAVOIR, ROUTE DE PONT-EN-ROYANS)

Longues-vues, jumelles mises à disposition

FÊTE DES ADHÉRENTS 18 ET 19 OCTOBRE

Nous avons en commun un lien formidable: nous lisons tous les *épinés*! Afin de faire (mieux) connaissance, les membres du Conseil d'Administration proposent un moment de rencontre automnal dans le Royans les 18 et 19 octobre, au gîte communal de Pont-en-Royans.

Accueil vers 14 heures. Au menu, randos puis échanges autour d'un repas partagé, chacune, chacun, apportant une de ses spécialités! Le dimanche, nos balades partiront de Ste Eulalie-en-Royans où nous participerons à la journée d'observation des chamois et des bouquetins. La nuitée coûte 10 € par personne, le gîte dispose de lits, vaisselle et gazinière. Chacun doit prévoir son duvet...

Pour faciliter l'organisation et le covoiturage, pensez à vous inscrire avant le 14 novembre au 04 75 55 26 78 ou 06 73 15 58 33.

Mail: dominique-j.durand@laposte.net



POLLUTION LUMINEUSE

Les adhérents de la FRAPNA Drôme agissent contre le gaspillage énergétique et la pollution lumineuse.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, un arrêté

limite l'éclairage de nuit des bâtiments non résidentiels et des vitrines de magasins. Triple bénéfique: baisse de la consommation d'électricité de 2TWh par an, 250 000 tonnes de CO₂ de moins dans l'atmosphère et un impact négatif moindre sur les écosystèmes naturels.

- Les éclairages des bureaux et locaux professionnels doivent être éteints une heure après la fin d'occupation des lieux.
- Les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition doivent être éteints de 1 heure à 7 heures du matin.
- Les illuminations de façades des bâtiments ne doivent pas être allumées avant le coucher du soleil et doivent être éteintes au plus tard à 1 heure du matin.

Pour faire des opérations collectives sur votre ville ou village afin de faire respecter cette réglementation, contactez-nous.

LE BARGY ASSAINI

Les bouquetins du Bargy survivront-ils à Ségolène Royal? La ministre qui n'a pas daigné recevoir la FRAPNA et la LPO, a cédé à la FNSEA et aux chasseurs qui réclament l'extermination pour soi-disant sauver le sacro-saint reblochon! Elle a annoncé à l'occasion de sa visite à Saint-Gervais-les-Bains, que, dès le 1^{er} octobre, le massif du Bargy serait « assaini ».

Encore une mesure contre-Nature prise par le gouvernement sous la pression des lobbies: bouquetins, vautours et loups sont des symboles mais ce sont aussi désormais les flamants roses en Camargue, les phoques en Baie de Somme, les rapaces et tous les soi-disant nuisibles partout en France qui sont désignés comme boucs émissaires par les mercenaires de l'agriculture industrielle et leurs alliés.

CHASSE DRÔMOISE SANS LIMITE?

Le projet de schéma départemental de gestion cynégétique de la Drôme pour les 6 années à venir a été soumis mardi 24 juin à la CDCFS (commission départementale de la chasse et de la faune sauvage). Dans le document remis à la commission, la FRAPNA constate que les listes des prélèvements sont proposées sans objectivité sur des indicateurs collectés par les seuls chasseurs, et sans décrire l'équilibre des milieux, ni leur capacité d'accueil. Elles ont été établies sans aucune donnée biologique chiffrée, même approximative. Elle semble lister seulement les souhaits des quelques 800 détenteurs de droit de chasse drômois. La Fédération de Chasse n'a pas non-plus pris en compte le droit à l'observation auquel peut prétendre chaque citoyen.

Ce projet de schéma départemental de gestion cynégétique ne respecte donc pas le code de l'environnement puisqu'il ne permet pas *la conservation et la gestion durable de la faune de la région, chassable ou non-chassable, et de ses habitats et la coexistence des différents usages de la nature*

Conformément aux directives européennes, ce projet aurait dû comporter une étude d'incidence sur les sites Natura 2000 du département, et aurait dû faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Dernière minute: l'arrêté approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique de la Drôme a été pris le 17 septembre par le Préfet. La FRAPNA Drôme étudie les possibilités de recours.